



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JANVIER 2017

À la fin janvier 2017, 9059 chômeurs étaient inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 199 de plus qu'à la fin décembre. Le taux de chômage a progressé à 5.2% (+0.1 pt). Le pic annuel de chômage a été atteint à la fin janvier.

Dans le Haut-Valais, le chômage a reculé aussi bien dans les professions du tourisme que dans celles de la construction. La combinaison d'activités, plus répandue que dans le Valais romand, permet en effet aux entreprises du tourisme d'absorber une partie des travailleurs de la construction pendant la saison touristique d'hiver.

Dans le Bas-Valais et le Valais Central, le chômage a augmenté dans les professions de la construction en raison de l'arrêt des chantiers pendant la saison d'hiver.

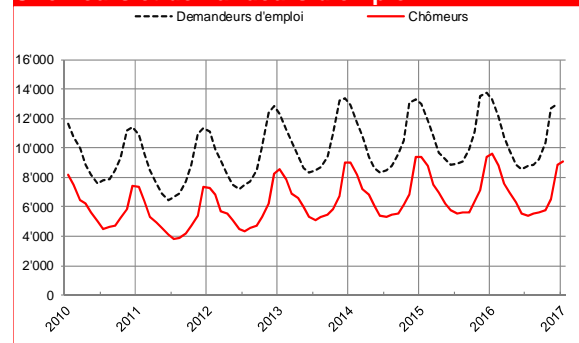
Le chômage a reculé par rapport à l'année dernière à la même période sur l'ensemble du Canton. Le Canton du Valais bénéficie de l'embellie conjoncturelle ressentie sur le plan suisse en 2016.

9 février 2017

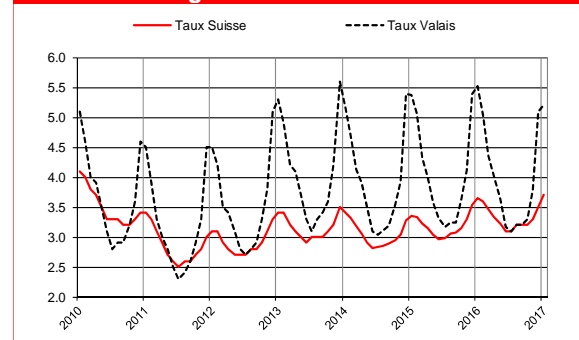
Chômage janvier 2017

	Taux	Chômeurs	
Valais	5.2%	9059	↗
Haut-Valais	2%	869	↘
Valais central	6.5%	4362	↗
Bas-Valais	6%	3828	↗

Chômeurs et demandeurs d'emploi



Taux de chômage Suisse-Valais



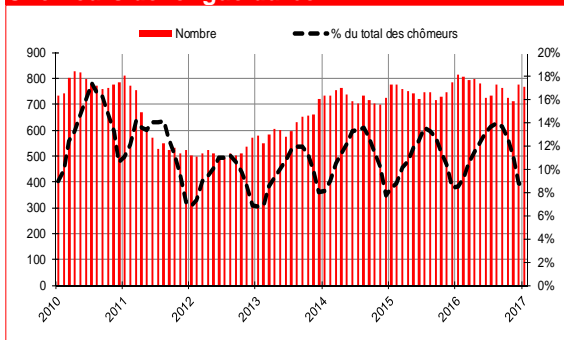
Chômage par régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Janv. 2017	variation mensuelle	variation annuelle	Janv. 2017	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	3.7	0.1	0.1	164466	5094	5871
Valais	5.2	0.1	-0.3	9059	199	-550
Haut-Valais	2.0	-0.3	-0.4	869	-118	-152
Valais Central	6.5	0.2	-0.3	4362	120	-225
Bas-Valais	6.0	0.3	-0.3	3828	197	-173
RAV Oberwallis	2.0	0.0	-0.4	866	-115	-152
ORP Sierre	5.9	0.0	-0.4	1372	-6	-92
ORP Sion	6.8	0.3	-0.3	2991	123	-131
ORP Martigny	7.3	0.4	-0.3	2390	148	-87
ORP Monthey-St.-Maurice	4.6	0.1	-0.3	1435	50	-90

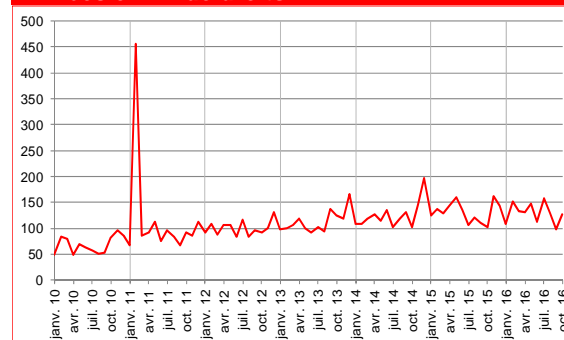
Contact

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 05

Chômeurs de longue durée



Arrivées en fin de droits



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Janv. 2017	variation mensuelle	variation annuelle	variation mensuelle	variation annuelle	
15-24 ans	1042	39	-180	4.6	0.1	-0.8
25-49 ans	5604	17	-364	5.6	0.0	-0.4
50 ans et plus	2413	143	-6	4.7	0.3	0.0
Hommes	6314	297	-274	6.7	0.3	-0.3
Femmes	2745	-98	-276	3.5	-0.1	-0.3
Suisses	3716	58	-334	2.8	0.0	-0.3
Etrangers	5343	141	-216	12.2	0.3	-0.5
Au chômage depuis 1-6 mois	7193	289	-188			
Au chômage depuis 6-12 mois	1099	-80	-316			
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	767	-10	-46			

Chômage par groupes de professions

	Janvier 2017					
	Effectifs	Part en %	Variation mensuelle		Variation annuelle	
			Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Professions saisonnières						
Construction	3287	36	284	9	-130	-4
Hôtellerie, restauration et nettoyage	1035	11	-82	-7	-107	-9
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	885	10	-42	-5	10	1
Professions non saisonnières						
Industrie	812	9	20	3	-95	-10
Professions commerciales et de la vente	628	7	-29	-4	-45	-7
Transports et activités techniques	650	7	39	6	-88	-12
Information et communication	170	2	4	2	-22	-11
Activités spécialisées, scientifiques et financières	284	3	1	0	13	5
Activités de service administratif et de soutien	691	8	2	0	-36	-5
Santé humaine et action sociale	434	5	4	1	1	0
Professions artistiques	41	0	-3	-7	-15	-27
Autres professions	142	2	1	1	-36	-20

Taux de chômage : Depuis le 1er janvier 2014, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2012-2014) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 174'064 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.

Source : Chiffres fournis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur <https://www.vs.ch/fr/web/sict/statistiques-et-publications>